Le 8 mars 2021 à 19 h 30 a lieu une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata par visioconférence.

Municipalités représentées :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)
Monsieur Daniel Boucher (Biencourt)
Monsieur Normand Morin (Dégelis)
Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)
Monsieur Émilien Beaulieu (Packington)
Madame Louise Labonté (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur André St-Pierre (Saint-Athanase)
Madame Carmen Massé (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Gaston Chouinard (Saint-Eusèbe)
Monsieur Richard Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata)
Monsieur Jean-Marc Belzile (Saint-Jean-de-la-Lande)
Monsieur Michel Normand (Saint-Juste-du-Lac)
Monsieur Marcel Dubé (Saint-Marc-du-Lac-Long)
Monsieur Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy)
Monsieur André Chouinard (St-Michel-du-Squatec)
Monsieur Gaétan Ouellet (Témiscouata-sur-le-Lac)

Absente : Madame Sonia Larrivée (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)

Tous formant quorum sous la présidence de Madame Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata.

Les personnes-ressources aussi présentes :

Le directeur général	Jacky Ouellet
La coordonnatrice des finances	Michèle Boucher
La secrétaire de direction	Mireille Moreau
Le coordonnateur Service de dév.	Steve Murray
Le coordonnateur à l'aménagement	Mathieu Lehoux

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

RS-040-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Louise Labonté
appuyé par Richard Dubé
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'élément « affaires nouvelles » ouvert.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du préfet

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 février 2021

4. Approbation des comptes du mois de mars 2021 de la MRC de Témiscouata

5. Invitée : Mme Marie-Myriam Dumais-Synnott, Créneau en acériculture

6. Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui

 6.1 Avis ministre règlement 02-10-45

 6.2 Avis ministre règlements 02-10-35 et 02-10-44

 6.3 Demande municipalité de St-Pierre-de-Lamy au MAMH

 6.4 Poursuite de la démarche COSMOSS

7. Budget MRC

7.1 Tableau de bord
7.2 Appropriation du surplus non-affecté au surplus affecté

8. Développement économique et rural

8.1 Suivi des fonds

8.2 Demande de financement : municipalité de St-Michel-du-Squatec

9. Aménagement et urbanisme

9.1 Avis de motion pour l'adoption d'une modification du Règlement 02-10 portant sur les constructions et usages permis dans les affectations agricoles
9.2 Adoption du Règlement 02-10-45 modifiant le règlement numéro 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé (usage agricole en affectation industrielle)
9.3 Adoption du certificat de conformité du règlement numéro 356 modifiant le règlement de zonage numéro 312 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
9.4 Adoption du certificat de conformité du règlement numéro 356 modifiant le plan d'urbanisme numéro 310 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata
9.5 Adoption du certificat de conformité du règlement numéro175-21 modifiant le règlement de zonage numéro 123-14 de la municipalité de Lac-des-Aigles

10. Dossiers du préfet

11. Transport collectif

12. Rencontre avec M. Yves Berger concernant la présentation de la programmation des travaux routiers 2021-2023 – Date à déterminer

13. Engagement préposé-e à l'entretien/concierge

14. Adhésion à la charte du bois régionale

15. Révision du comité vitalisation

16. Représentant à la table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent (TCABSL)

17. Appui à la Commission de services régionaux Nord-Ouest (CSRNO)

18. Les «Bons coups»

19. Affaires nouvelles :

19.1 Pont de glace

19.2 Zonage et dézonage

19.3 Loi sur les chiens

20. Période de questions

21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-041-21 3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 FÉVRIER 2021

Il est proposé par Normand Morin
appuyé par Jean-Pierre Ouellet
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire 8 février 2021 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata tel que rédigé en effectuant les deux corrections suivantes :

À la résolution RS-029-21, au lieu de lire «Claude H. Morin» on lira «Claude H. Pelletier».

À la résolution RS-034-21, au lieu de lire «Carmen Pelletier» on lira «Carmen Massé».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-042-21 4. ACCEPTATION DES COMPTES DE MARS 2021 DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

Il est proposé par Pierre Bossé
appuyé par Richard Dubé
et résolu à l'unanimité des maires

D'accepter les comptes de février 2021 de la MRC de Témiscouata, totalisant 285 723,26 $ tels que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le maire de Saint-Marc-du-Lac-Long, monsieur Marcel Dubé, se joint à la rencontre des maires à 19h50.

5. Invitée : Mme Marie-Myriam Dumais-Synnott, Créneau en acériculture

Mme Marie-Myriam Dumais-Synnott, directrice générale du Créneau d'excellence en acériculture, présente à l'ensemble des maires le plan d'action 2021 et répond aux questions de ceux-ci.

6. Dossiers des maires, correspondances et demandes d'appui

6.1 Avis ministre règlement 02-10-45

Le directeur général mentionne aux maires que la MRC a reçu l'avis du ministre concernant le projet de règlement 02-10-45.

6.2 Avis ministre règlements 02-10-35 et 02-10-44

Le directeur général mentionne aux maires que la MRC a reçu l'avis du ministre concernant les projets de règlements 02-10-35 et 02-10-44.

RS-043-21 6.3 DEMANDE À LA MINISTRE DU MAMH DE PORTER LE NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL À 5 AU LIEU DE 7

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Normand Morin
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata appuie la municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy dans ses démarches auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demandant de fixer à la baisse le nombre de conseillers élus pouvant siéger au conseil municipal considérant que plusieurs postes de conseillers sont vacants présentement.

Que la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.4 Poursuite de la démarche COSMOSS

Le directeur général informe les maires que nous avons reçu une correspondance de M. Éric Forest, président du CRC COSMOSS, nous informant que la démarche COSMOSS a été prolongée pour 2022-2023 avec un budget de 150 000 $ par territoire de MRC.

7. Budget MRC

7.1 Tableau de bord

Mme Michèle Boucher présente le tableau de bord aux maires et répond aux questions.

RS-044-21 7.2 APPROPRIATION DU SURPLUS NON-AFFECTÉ AU SURPLUS AFFECTÉ

Il est proposé par Normand Morin
appuyé par Michel Normand
et résolu à l'unanimité des maires

Que les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata approprient du surplus non-affecté au surplus affecté les excédents de revenus sur les dépenses pour les postes suivants :

- Élection à la préfecture
- Sentier Monk
- Sentier National
- Développement outils culturels
- Réserve pour la cour municipale (constats)
- Lots intramunicipaux
- Jardins Célestes
- Éoliennes non définies
- Fonds de développement éolien
- 5 agents
- Remboursement (capital et intérêts) prêts éoliens
- Moyens de contrôle carrières-sablières
- Aménagement
- FIL
- Moyens de contrôle carrières-sablières

Et ce, pour l'exercice 2020.

Advenant le cas où nous aurions un excédent des dépenses sur les revenus, que les montants soient pris à même le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Développement économique et rural

8.1 Suivi des fonds

M. Steve Murray fait le suivi des fonds à l'ensemble des maires et répond aux questions.

RS-045-21 8.2 ADOPTION D'UN PROJET

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec demande une aide financière au Service de développement ;

Il est proposé par Claude H. Pelletier
appuyé par Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité des maires
Le maire de Saint-Michel-du-Squatec, monsieur André Chouinard, se retire pendant le vote.

D'accorder à la municipalité de Squatec une contribution non remboursable de 100 000 $ du Fonds de développement éolien pour l'acquisition d'un terrain de 2 millions de p^2 pour créer une zone industrielle dans le but de relocaliser une entreprise. Le tout est conditionnel à l'obtention du financement complet, des pièces justificatives demandées et à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Aménagement et urbanisme

AM-04-21 9.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT 02-10 PORTANT SUR LES CONSTRUCTIONS ET USAGES PERMIS DANS LES AFFECTATIONS AGRICOLES

Présentation d'un avis de motion par Jean-Pierre Ouellet, maire de Saint-Pierre-de-Lamy, voulant qu'une modification du règlement 02-10 adoptant le schéma d'aménagement et de développement soit soumise à une prochaine séance du Conseil des maires de la MRC, dans le but de modifier les conditions d'acceptabilité d'un nouvel usage résidentiel sur un terrain de 18 hectares et plus en affectation agricole 2. Le projet de règlement visera également à ajouter de nouveaux usages et constructions possible en affectation agricole conformément au décret gouvernemental numéro 1458-2018 édictant le Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-046-21 9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 02-10-45 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-10 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 02-10, en vigueur depuis le 14 octobre 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la compatibilité des usages de la sous-affectation industrielle pour l'ensemble du territoire de la MRC de Témiscouata pour permettre certains projets d'agro-alimentaire ;

ATTENDU que le conseil des maires de la MRC de témiscouata souhaite promouvoir le développement de l'industrie agro-alimentaire et l'autonomie alimentaire par l'implantation de cultures intérieur et de nouveaux type élevage non traditionnel ;

ATTENDU QUE les secteurs visés disposent des majoritairement services publiques d'aqueduc, dégouts et d'électricités adaptés aux besoins de ces industries ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné le 14 septembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil de la MRC de Témiscouata adopte le Règlement numéro 02-10-45 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-047-21 9.3 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 356 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 312 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a adopté le 8 septembre 2020, le « Règlement numéro 356 modifiant le Règlement de zonage numéro 312 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata » ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est le règlement par lequel le périmètre urbain est agrandi pour permettre un futur développement domiciliaire et la zone commerciale autoroutière est ôtée en bordure de la future autoroute 85, sur le chemin Talbot pour étendre la zone agroforestière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des Maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Normand Morin
appuyé par Gaston Chouinard
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil des Maires de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le « Règlement numéro 356 modifiant le Règlement de zonage numéro 312 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-048-21 9.4 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 356 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 310 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a adopté le 8 septembre 2020, le « Règlement numéro 356 modifiant le Plan d'urbanisme de zonage numéro 310 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata » ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est le règlement par lequel le périmètre urbain est agrandi pour permettre un futur développement domiciliaire et la zone commerciale autoroutière est ôtée en bordure de la future autoroute 85, sur le chemin Talbot pour étendre la zone agroforestière ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des Maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Normand Morin
appuyé par Carmen Massé
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil des Maires de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le « Règlement numéro 356 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 310 de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-049-21

9.5 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-14 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de la municipalité de Lac-des-Aigles a adopté le 1er mars 2021, le « Règlement numéro 175-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 123-14 de la municipalité de Lac-des-Aigles » ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est le règlement par lequel le périmètre urbain est agrandi pour permettre l'agrandissement de la résidence pour personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des Maires de la MRC ont, selon l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, examiné et étudié ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Dubé
appuyé par Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité des maires

Que le Conseil des Maires de la MRC de Témiscouata émette le certificat de conformité pour le « Règlement numéro 175-21 modifiant le Règlement de zonage numéro 123-14 de la municipalité de Lac-des-Aigles ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Dossiers du préfet

10.1 Bilan de la Covid-19
10.2 Internet haute vitesse
10.3 Comité de sécurité publique – projet travaux poste de la SQ
10.4 Centre d'études collégiales du Témiscouata
10.5 Salon de l'emploi virtuel
10.6 Guide citoyen avec la Sûreté du Québec
10.7 Bottin téléphonique

RS-050-21 11. STRATÉGIE RÉGIONALE EN TRANSPORT – PROJET MOBILITÉS ET TERRITOIRES

Il est proposé par Normand Morin
appuyé par Pierre Bossé
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata appuie la démarche bas-laurentienne pour établir un circuit de transport inter-MRC et éventuellement une Régie intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. Rencontre avec M. Yves Berger concernant la présentation de la programmation des travaux routiers 2021-2023 – Date à déterminer

Un sondage sera transmis aux maires afin de déterminer une date pour la rencontre avec le directeur régional du Ministère des Transports du Québec.

RS-051-21 13. AUTORISATION ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN/ CONCIERGE

Il est proposé par Louise Labonté
appuyé par Carmen Massé
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata autorise l'engagement de M. Chanel Saint-Pierre à titre de préposé à l'entretien/concierge et rémunéré dans la classe 0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-052-21 14. DÉCLARATION D'ADHÉSION À LA CHARTE DU BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO_2 découlant de ceux-ci sont évitées;

CONSIDÉRANT QUE le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

CONSIDÉRANT QUE près de 2,2 millions de m^3 de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

CONSIDÉRANT QUE la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de la 2^e et 3^e transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

CONSIDÉRANT QUE les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Émilien Beaulieu
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

Que la MRC de Témiscouata adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

Que la MRC de Témiscouata adhère à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-053-21 15. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ VITALISATION

Il est proposé par Louise Labonté
appuyé par Michel Normand
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata abroge la résolution RS-126-20 afin de modifier la composition du comité vitalisation en spécifiant que le comité est constitué des maires des municipalités Q5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-054-21 16. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DU BAS-SAINT-LAURENT (TCABSL)

Il est résolu à l'unanimité,

Que les membres du Conseil de la MRC suggèrent la nomination de monsieur Émilien Nadeau de Dégelis à titre de représentant à la table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RS-055-21 17. APPUI À LA COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX NORD-OUEST (CSRNO)

Il est proposé par Pierre Daigneault
appuyé par Carmen Massé
et résolu à l'unanimité des maires

Que la MRC de Témiscouata appuie le projet de la Commission des services régionaux du Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick dans son initiative sur l'évaluation des services écosystémiques reliés à l'hydrologie et la qualité de l'eau des bassins hydrographiques désignés Iroquois-Blanchette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

18. Les «Bons coups»

- ✓ Bilan de la Covid-19
- ✓ Motion de félicitations à monsieur Gilles Caron, départ à la retraite

RS-056-21 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR GILLES CARON

Il est résolu à l'unanimité,

Que les membres du Conseil de la MRC de Témiscouata désirent souligner les quarante-trois années de M. Gilles Caron à la radio Horizon FM de Dégelis et lui souhaite une retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- ✓ Pont de glace ouvert
- ✓ Contrat restauration Sous-bois de l'Anse à St-Juste-du-Lac
- ✓ Camion disco à Pohénégamook

19. Affaires nouvelles :

19.1 Pont de glace

19.2 Zonage et dézonage

19.3 Loi sur les chiens

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

RS-057-21 21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 22 h, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par Jean-Pierre Ouellet
appuyé par Louise Labonté
et résolu à l'unanimité des maires

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

_____ _____

Guylaine Sirois, Préfet Jacky Ouellet, Directeur général